



Mairie

ST JEAN DU CARDONNAY

2024/2025

**BULLETIN D'INSCRIPTION AU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE POUR LA
RENTREE 2024**

A REMPLIR DES MAINTENANT ... AU PLUS TARD LE VENDREDI 12 JUILLET 2024

Merci de compléter cet imprimé pour votre ou vos enfant(s) afin qu'il(s) puisse(nt) déjeuner au service de restauration scolaire et **de le retourner en Mairie dans les meilleurs délais, et au plus tard le 12 juillet 2024**. Il permettra d'établir **tous les deux mois** la facturation sur la base des jours d'inscriptions que vous aurez indiqués ci-dessous. Un avis de paiement sera envoyé au responsable légal de l'enfant.

Pour les familles pouvant justifier du tarif réduit au vu de leurs ressources, merci de joindre à ce document, votre avis de non-imposition de l'année en cours.

Merci de nous indiquer les informations suivantes :

Numéro mobile :

Adresse mail :

O REGIME REGULIER 1-2-3 OU 4 JOURS/SEMAINE (METTRE UNE CROIX DANS LES CASES CHOISIES)

NOM PRENOM	CLASSE	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

O REGIME OCCASIONNEL NOTER LE(S) PRENOM(S) DE(S) ENFANT(S) DANS LES CASES

LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024 AU VENDREDI 18 OCTOBRE 2024 ...

SI VOTRE(VOS) ENFANT(S) DOIT (DOIVENT) DEJEUNER OCCASIONNELLEMENT, REMPLIR LE CALENDRIER CI -DESSOUS

02/09	03/09	05/09	06/09
09/09	10/09	12/09	13/09
16/09	17/09	19/09	20/09
23/09	24/09	26/09	27/09
30/09	01/10	03/10	04/10
07/10	08/10	10/10	11/10
14/10	15/10	17/10	18/10

Mon(mes) enfant(s) déjeunera (déjeuneront)

Lundi 2 septembre 2024 OUI /NON (Entourez votre réponse svp)

O ACCUEIL PERI-SCOLAIRE

NOTER LE(S) PRENOM(S) DE(S) ENFANT(S) DANS LES CASES

PRECISER LES HORAIRES SVP

NOM PRENOM	CLASSE	L M J V Matin 7h30/8h30	L M J V Soir 16h30/18h30

Etes-vous intéressés pour votre ou vos enfant(s) par l'accueil de loisirs le mercredi ? ☐ oui ☐ non

L'inscription ne sera effective qu'à réception des documents suivants :

☐ Fiche d'inscription cantine/accueil périscolaire

☐ Fiche sanitaire individuelle + la copie du carnet de vaccinations **POUR TOUS** (sauf les enfants inscrits à l'ALSH juillet 2024 déjà fourni)

☐ Fiche individuelle de renseignements **POUR TOUS** (sauf les enfants inscrits à l'ALSH juillet 2024 déjà fourni)

☐ Attestation d'assurance RC **OBLIGATOIRE**

Merci de nous préciser si votre ou vos enfant(s) ont un régime alimentaire particulier.

FACTURATION ... CANTINE + ACCUEIL PERISCOLAIRE

Une facturation sera établie **tous les deux mois** et adressée au responsable légal de l'enfant. Les familles règlent **après réception de l'avis de paiement émis par le Trésor Public** :

- par prélèvement automatique après accomplissement des démarches d'adhésion (Mandat SEPA)
- par paiement en ligne (carte bancaire ou prélèvement unique)
- tout autre moyen de paiement indiqué expressément dans l'avis des sommes à payer
- en CESU (uniquement pour l'accueil périscolaire) directement à la Trésorerie de Montville et aucun remboursement ne sera effectué.

Dans le cas où le total dû par un usager est inférieur au seuil minimum de recouvrement fixé par le Trésor Public, une facture annuelle est établie dont le montant est égal au seuil minimum de recouvrement.

Les familles souhaitant une participation du C.C.A.S pour la cantine doivent en faire la demande à la Mairie.

TARIFS 2024-2025

CANTINE : API restauration

Prix du repas 3,80 Euros - 3,40 Euros pour les familles ayant trois enfants inscrits et/ou non imposables.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Prix de la ½ heure 0.89 Euros

0.85 Euros pour les familles de 3 enfants inscrits et/ou non imposables

Je profite de cet échange pour vous informer que les activités « centre de loisirs » (mercredi et petites vacances), auparavant gérées par l'association familiale, seront reprises par la Commune à compter de la rentrée prochaine. L'accueil de vos enfants sera bien entendu assuré. Nous vous ferons parvenir si besoin une feuille « info » en septembre. D'ores et déjà, je vous précise que l'accueil du mercredi reprendra le mercredi 11 septembre 2024. Le conseil Municipal devant délibérer sur la nouvelle tarification.

Concernant le changement de traiteur en 2023, cela a été un succès. Les repas et la prestation fournis par la société API restauration donnent entière satisfaction. Nous reconduisons donc les mêmes conditions (traiteur et self) pour cette nouvelle année scolaire.

Je vous souhaite à tous un très bel été et reste à votre écoute.

Cordialement, Isabelle MARLIER, maire-adjointe

RENTREE DES CLASSES : Elle est fixée au lundi 2 septembre 2024 pour les enfants.

RAPPEL : Pas d'accueil périscolaire le matin de la rentrée des classes ... accueil des enfants dès 16h30

Informations complémentaires, contacts : 0235338010 ou le 0616225043